

CHARTE DE PRÉVENTION

face au risque de contamination COVID 19



Gestes « barrière »	Se laver très régulièrement les mains	dans son coude à usage unique la m	sans se serrer ain, éviter mbrassades
Activités	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid-19		
	Mesures organisationnelles	Solutions techniques	Mesures humaines
Préparation avant ouverture d'une cession (grilles fermées)	Vérification de l'approvisionnement et mise en place des produits désinfectants : - Sur le lavabo extérieur - Dans la caisse réservée au nettoyage des bateaux - Vérification du balisage intérieur - Mise en place du matériel utilisé: ergo ou bateaux dans la cour - Vérification du balisage à l'intérieur du bâtiment, menant aux matériels, aux toilettes de la salle polyvalente et la pose des panneaux de signalisation d'interdiction d'accès - Mise en place de la sécurité sur l'eau et des caisses (produit / poubelle) sur le ponton	 Caisse au ponton et dans la cour pour les déchets, sac poubelle ouvert à l'intérieur de la caisse Solution désinfectante du commerce ou eau additionnée de javel à 0,5 % de chlore actif, alcool ménager Gants jetables ou lavables (en secours) Pulvérisation de solution adaptée savon et essuie tout 	 Entraineur et 3 bénévoles maximums Partage des informations entraîneur et permanents : agenda des réservations, rappel des consignes Pas d'accès au club, avant la fin de la mise en place de ces mesures
Accueil des adhérents	 Respecter la distance de 2m entre intervenants sur le lieu de rassemblement 	 Limiter le nombre d'adhérent à 10 par cession et / ou sur le site, encadrement compris Port du masque obligatoire pour les rameurs et les permanents 	 Rappel des consignes sanitaires aux adhérents: lavage des mains avant et après la pratique, nettoyage de son matériel après utilisation. Rappel de la durée de la pratique 30 mn ergo

	- Saluer sans contact		et -90 mn bateau (lavage compris)
	- Venir avec sa tenue de sport	 Lavage des mains avant et après l'accès éventuel aux toilettes (cheminement balisé) 	- Confirmation de la délimitation du bassin
	- Pas d'accès aux vestiaires et douches	- Désinfecter main courantes et garde-corps	
	-	 Signalisation (panneaux, adhésif) des zones interdites d'accès 	
Manutention des ergomètres, pelles et bateaux	 Limiter les allées et venues : dispositif de circulation à sens unique, extérieur / intérieur. Balisage. 2 personnes par travées dans le hangar, les autres pratiquants attendent dehors Canoés et skiffs autorisés Pratique de l'ergo en extérieure, autorisée 	 La manutention des pelles est assurée par l'utilisateur, suivant le balisage mis en place La sortie et la rentrée des bateaux dans les locaux est assuré par l'utilisateur et l'entraineur ou le permanent Les ergomètres sont désinfectés après chaque utilisation par l'utilisateur 	- Organisation menée par l'entraineur et / ou le permanent
Mise à l'eau et retour	-Respecter la distance de 2m entre intervenants - Fréquentation sur le ponton en veillant à la surface de 4m2 par personne.	- 3 bateaux en mis à l'eau en même temps - Port du masque du rameur jusqu'au départ du bateau	 Ordre de mise à l'eau par l'entraineur Au retour, rameur masqué en sortie de bateau. Nettoyage au ponton des pelles et toutes parties du matériel touchées (accastillage t autres) par le rameur Rentrer pelles et bateaux comme pour la mise à l'eau Lavage des mains
Pratique sur l'eau	- Respecter la distance de 2m entre intervenants	- Evolution dans la zone limitée indiquée par le club	